



Ville de NERSAC

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 FÉVRIER 2021

### Membres Présents :

Barbara COUTURIER, **Maire**,

ALQUIER Séverine, BARBIER Pascal, CANDIAL Sandra, MONNEREAU Alain, **Adjoints**,

BLONDIAUX Tancrede, BOUSIQUE Fabrice, BUJON Gwénaëlle, CYPRYK Cécile, JUTAN Sandrine, LALANDE André, LAPEYRONNIE Isabelle, MONTEIL Marie-Claude, MOREAU Stéphanie, PREVOST Julien, RIVIERE Madeleine, UBEL Barbara, **Conseillers municipaux**.

### Membre(s) ayant donné pouvoir :

DANCHÉ Éric à COUTURIER Barbara

GERARDI Bertrand à MONTEIL Marie-Claude

**Secrétaire de séance** : Sandrine JUTAN

### DÉLIBÉRATION 2021-01-01 PACTE DE GOUVERNANCE DU GRANDANGOULÊME

Madame Barbara COUTURIER, en l'absence de Monsieur Bertrand GERARDI, conseiller communautaire du GrandAngoulême, présente à l'ensemble du conseil municipal le projet de pacte de gouvernance de GrandAngoulême.

Il est proposé au conseil municipal :

- ⇒ d'émettre un avis sur le schéma de mutualisation des services proposé par GrandAngoulême et de transmettre cette délibération à GrandAngoulême ;
- ⇒ d'autoriser le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Pour : **19** - Abstention : **0** - Contre : **0**.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont adopté.**

### DÉLIBÉRATION 2021-01-02 PARTICIPATION PASS'ACCESSION

Monsieur Pascal BARBIER, Adjoint aux finances rappelle que le Grand Angoulême a mis en place depuis décembre 2012 un dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans l'ancien à rénover. En juin 2018, le dispositif a été étendu aux 38 communes de GrandAngoulême.

Les accédants peuvent bénéficier d'une subvention de l'Agglomération de 4 000 €uros à 6 000 €uros pour l'acquisition du bien et peuvent également mobiliser des financements complémentaires pour la partie travaux de l'ANAH, d'Action Logement, du Département et de GrandAngoulême.

Pascal BARBIER propose de poursuivre ce dispositif à hauteur de deux dossiers pour 2021 pour une subvention de 4 000 € par dossier et par foyer demandeur.

Pour : **19** - Abstention : **0** - Contre : **0**

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont adopté.**

## DÉLIBÉRATION 2021-01-03 AVIS SUR LES RYTHMES SCOLAIRES PASSAGE DE LA SEMAINE A 4 OU 4.5 JOURS

Pour la prochaine rentrée scolaire 2021-2022, la Ville de Nersac a lancé un sondage auprès des parents des élèves de l'école maternelle et primaire sur le choix des rythmes scolaires.

Le résultat du sondage a été le suivant :116 réponses ont été reçues sur 191 interrogés, sachant qu'il y a des fratries dans chacune des écoles.

- ✓ 82 Personnes ont répondu favorablement à la semaine à 4 jours.
- ✓ 31 personnes ont répondu favorablement à la semaine à 4.5 jours.
- ✓ 3 ont répondu sans avis.

Madame Sandra CANDIAL rappelle que la commission vie scolaire qui s'est réunie le Mercredi 20 janvier a donné un avis favorable au passage à 4 jours.

Les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer pour le changement des rythmes scolaires pour un passage à 4 jours semaine.

Pour : 18 - Abstention : 1 (S. JUTAN) - Contre : 0

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont adopté.**

## DÉLIBÉRATION 2021-01-04 PARTICIPATION AU RASED

La mairie de Châteauneuf-sur-Charente nous demande de participer pour un élève de son école primaire mais qui réside sur notre commune, et bénéficie de l'intervention des professionnels du RASED qui ne relève pas de notre circonscription, soit une somme de 18.39 €.

Pour information, une subvention pour l'année scolaire 2019-2020 (budget 2020) a été attribuée au RASED seulement pour les élèves des écoles de la Ville de NERSAC.

Après avoir entendu ces explications, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le versement de cette subvention.

Pour : 19 - Abstention : 0 - Contre : 0

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont adopté.**

## DÉLIBÉRATION 2021-01-05 ANNULATION DES LOYERS ET JARDINS COMMUNAUX SUITE AU CONFINEMENT

Pascal BARBIER informe les membres du conseil municipal que les services de la Mairie ont reçu deux courriers pour des demandes d'annulation des loyers pour la période du 28 novembre au 15 décembre 2020 pour le salon de coiffure (date deuxième confinement) et l'annulation complète de l'année 2020 pour les jardins familiaux.

Compte tenu de la circonstance particulière et exceptionnelle des périodes de confinement et des conséquences économiques qui en découlent pour nos commerces, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ces deux demandes d'annulation.

Vote pour l'exonération totale pour le salon de coiffure pour la période du 30/10/2020 au 28/11/2020.

Pour : 19 - Abstention : 0 - Contre : 0

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont adopté.**

**Vote pour l'exonération pour les redevances des jardins au prorata des périodes de confinement.**

Pour : 14 - Abstention : 1 (S. CANDIAL) - Contre : 4 (G. BUJON-M. RIVIERE-A.LALANDE-B.UBEL)

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont adopté.**

## DÉLIBÉRATION 2021-01-06 ETAT DE PRESENTATION ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR (RESTAURANT SCOLAIRE, CENTRE DE LOISIRS, GARDERIE ET PETITE ENFANCE)

Monsieur Pascal BARBIER informe les membres du conseil des états proposés par les services du trésor public qui demandent à la Ville de NERSAC de procéder à la liquidation des non-valeurs sur le budget communal et le budget transport.

Ces non-valeurs proviennent des titres émis par la Mairie, qui n'ont pas été acquittés par les administrés, et dont toutes les poursuites engagées par le Trésor Public n'ont pas donné de résultat en termes de recouvrement, où par décision de la commission de surendettement qui a imposé une mesure de rétablissement personnel.

Monsieur Pascal BARBIER propose de régulariser ces écritures à l'article 6541 (admission en non-valeur) pour la somme de 2.22 €uros.

Madame le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur cette proposition.

Pour : 19 - Abstention : 0 - Contre : 0

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont adopté.**

#### DÉLIBÉRATION 2021-01-07 ETAT DE PRÉSENTATION EN CRÉANCE ÉTEINTE (RESTAURANT SCOLAIRE, CENTRE DE LOISIRS, GARDERIE ET PETITE ENFANCE)

Monsieur Pascal BARBIER informe les membres du conseil des états proposés par les services du trésor public qui demandent à la Ville de NERSAC de procéder à la liquidation des non-valeurs sur le budget communal et le budget transport.

Ces non-valeurs proviennent des titres émis par la Mairie, qui n'ont pas été acquittés par les administrés, et dont toutes les poursuites engagées par le Trésor Public n'ont pas donné de résultat en termes de recouvrement, où par décision de la commission de surendettement qui a imposé une mesure de rétablissement personnel.

Monsieur Pascal BARBIER propose de régulariser ces écritures à l'article 6542 (créance éteinte) pour la somme de 94.89 €uros.

Madame le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur cette proposition.

Pour : 19 - Abstention : 0 - Contre : 0

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont adopté.**

#### DÉLIBÉRATION 2021-01-08 DURÉE DES AMORTISSEMENTS ET PLAFOND DES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT

Monsieur Pascal BARBIER propose aux membres du conseil municipal les durées d'amortissements pour les comptes suivants :

Article 2031	Frais d'études	5 ans
Article 204	Subventions d'équipements	1 an
Article 2051	Logiciels	2 ans

Il propose également que toutes les dépenses égales ou supérieures à 400 euros TTC soient comptabilisées en investissement.

Monsieur Pascal BARBIER demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Pour : 19 - Abstention : 0 - Contre : 0

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont adopté.**

#### DÉLIBÉRATION 2021-01-09 : DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION DETR - DOSSIER D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX :

Monsieur Pascal BARBIER informe les membres du conseil que le restaurant scolaire nécessite d'important travaux d'isolation et de rénovation, et qu'il serait utile de prévoir une salle sur la commune qui permettrait d'accueillir les enfants des écoles, accueil de loisirs ou personnes âgées lors des périodes de canicule. Un dispositif de rafraîchissement de cette salle peut être réalisé.

Compte tenu du montant des travaux, Monsieur Pascal BARBIER propose de déposer auprès des services de l'état un dossier au titre de la DETR (Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux), qui permettrait d'obtenir une subvention. L'enveloppe estimée s'élève à 145 889.70 €uros.

Monsieur Pascal BARBIER demande aux membres du conseil municipal de se prononcer concernant le dépôt du dossier DETR auprès des services de l'Etat.

Pour : 19 - Abstention : 0 - Contre : 0

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont adopté.**

**Questions posées par l'opposition constructive :**

Travaux réalisés dans la mairie, qui et quand cela a été décidé ? le coût ?

**Cela fait partie de l'entretien des bâtiments, c'est géré en fonctionnement. Le coût de ces travaux seront communiqués dès que ces derniers seront finis.**

Logement d'urgence dans la commune est-ce prévue sur le mandat ?

**Oui il sera réalisé sur la mandature. Mme le Maire précise que les habitantes de la maison sinistrée ont reçu toutes aides et soutien des services de la Mairie. Elle remercie toutes celles et ceux qui ont participé à l'élan de générosité, ainsi que les voisins qui ont donné l'alerte.**

Le règlement intérieur doit être voté dans les 6 mois de l'installation du Maire. Il a été voté dans un délai de 6 mois et 17 jours, l'opposition estime que ce dernier est caduc et demande à Madame ce qu'elle compte faire ?

**Rien, elle informe qu'elle a interrogé le service du contrôle de légalité, qui précise que le délai est incitatif, et qu'un règlement peut être voté plus de 6 mois après. Le règlement intérieur de la Ville de Nersac en conséquence n'est pas caduc.**

Fait à Nersac, le **03 février 2021.**

Affiché en Mairie le : **03 février 2021.**

**Barbara COUTURIER**  
Maire de la Ville de NERSAC  
Signé le Maire